

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2542

commune (s) : Saint Fons

objet : **Rue Carnot - Construction d'une canalisation d'eau potable - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1974 en date du 15 décembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de 150 mm de diamètre rue Carnot à Saint Fons.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 septembre 2004, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Cholton-Spie Batignolles environnement pour un montant de 151 517,20 € HT, soit 181 214,57 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 40, 53 et suivants et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 et n° 2003-1609 en date du 22 décembre 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1974 en date du 15 décembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 10 septembre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de 150 mm de diamètre rue Carnot à Saint Fons et tous les actes contractuels afférents avec le groupement d'entreprises Cholton-Spie Batignolles environnement pour un montant de 181 214,57 € TTC, soit 151 517,20 € HT.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme 0137 individualisée par la délibération du conseil de Communauté n° 2003-1609 en date du 22 décembre 2003 en dépenses pour la somme de 8 900 000 € TTC.

3° - Le montant à payer en 2004 pour 181 214,57 € TTC dont 29 697,37 € de TVA récupérable sera prélevé en dépenses sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux-compte 238 511.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,